



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l’Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Président de l’Association des Maires de France,

CERTIFIE

Que l’avis de concertation préalable sur le projet de modification n°3 du Plan Local d’Urbanisme de Cannes, a été affiché en mairie principale, à l’Hôtel de Ville annexe de La Ferrage et en mairies annexes Bocca et Ranguin, du 11 janvier 2023 au 27 février 2023 inclus ;

Qu’il a également été mis en ligne sur le site internet de la Ville de Cannes www.cannes.com, du 11 janvier 2023 au 27 février 2023 inclus.

Cannes, le **- 3 MARS 2023**

Pour le Maire,
L’Adjointe déléguée,




Odile GOUNY-DOZOL